

QUELS RÉSULTATS POUR LE LABEL BAS CARBONE EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE ?

Depuis les premiers projets labellisés en 2020 et jusqu'à juin 2024, le Label Bas Carbone permettra potentiellement d'éviter sur les 30 prochaines années jusqu'à **570 000 tonnes équivalent CO2** en région Pays de la Loire.

570 000 tonnes équivalent CO2, c'est notamment :

- l'empreinte carbone de **61 000 citoyens français** pendant un an ;
- un an de chauffage au gaz pour **243 000 logements** de 60 m² ;
- un an de déplacements pour **213 000 voitures thermiques**.

Pour parvenir à ce résultat,

- Près de **370 exploitations agricoles** ligériennes se sont engagées dans de meilleures pratiques ;
- Près de **1 300 hectares de forêt** ont été plantés ;
- Près de **400 kilomètres de haies** ont été gérés durablement.

QUEL OBJECTIF ?

Dans un rapport d'Avril 2023, les chercheurs du GIEC des Pays de la Loire (Groupe Interdisciplinaire sur les Évolutions du Climat) estiment que l'absorption par les puits de carbone au niveau régional doit augmenter de près de 4 millions de tonnes équivalent CO2 **d'ici à 2050** pour pouvoir atteindre l'objectif de neutralité carbone que se sont fixé la France et l'Union européenne.

Pour parvenir à cet objectif, cela implique :



Alors, pourquoi pas vous ?

Intéressé ? Rendez-vous sur <https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/> pour en savoir plus, ou contactez-nous par mail à l'adresse lbc.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr pour être accompagné par la DREAL Pays de la Loire dans le dépôt de vos dossiers !

Avant de compenser vos émissions, évitez-les et réduisez-les.
Ayez le réflexe « ERC : Éviter, Réduire, Compenser »



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Pays de la Loire



Faites appel au
**LABEL BAS
CARBONNE**

QU'EST-CE QUE C'EST ?



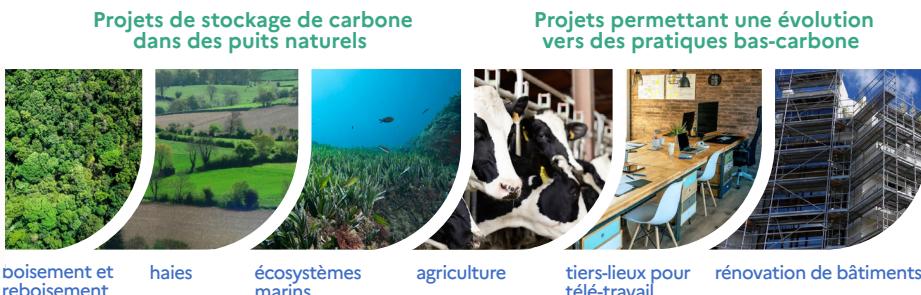
Le Label « Bas Carbone » est délivré par l'État et attribué à des **projets** de stockage de carbone ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique et à la transition bas-carbone.

Un projet labellisé peut être **valorisé auprès de financeurs**, par exemple des entreprises ou des organisateurs d'évènements qui souhaitent compenser leurs émissions résiduelles de gaz à effet de serre.



POUR QUELS PROJETS ?

Le label peut être attribué à des projets de stockage carbone dans des puits naturels ou à des projets permettant une évolution vers des pratiques bas-carbone. Les projets doivent répondre à des cahiers des charges, les « **méthodes** », validées au niveau national par le ministère en charge de l'écologie.



D'autres méthodes existent, par exemple pour valoriser l'accroissement du couvert arboré en ville ou encore le développement de bâtiments neufs biosourcés. De nouvelles méthodes sont approuvées chaque année, on en dénombre une quinzaine en 2024.

DES PROJETS RÉELS ET CONCRETS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS



Avec le Label Bas Carbone, les projets labellisés sont réalisés **exclusivement sur le territoire français**. Le label donne un cadre strict sur la comptabilisation des tonnages carbone associés à chaque projet. Quelques années après la labellisation, un **audit indépendant** vient garantir la quantité de carbone qui peut être valorisée. Le porteur d'un projet labellisé peut former un **contrat de gré à gré** avec un financeur pour s'accorder sur un soutien en contre-partie de la vente des crédits carbone obtenus.

Le label valorise également les **co-bénéfices** des projets en faveur de l'environnement (contribution à la biodiversité, protection de la ressource en eau...) et du développement du tissu économique local.

LE DÉROULÉ DE LA LABELLISATION D'UN PROJET JUSQU'À L'ÉCHANGE DES CRÉDITS CARBONE :



*par délégation du Préfet de région

UN EXEMPLE PRÈS DE CHEZ VOUS : UN BOISEMENT DE PRAIRIE DANS LA SARTHE

Au sud du Mans, un boisement de prairie de 4,2 hectares situé à Spay (72) propose un riche mélange de neuf essences feuillues toutes autochtones avec le maintien de haies, d'arbres isolés et la préservation d'une mare. Ce projet a pu être réalisé grâce au soutien de Valloire Habitat, filiale du Groupe Action Logement.

Ce boisement pourrait potentiellement stocker près de **1000** tonnes équivalent CO2 sur une période de 30 ans.

CO-BÉNÉFICES DU PROJET



- Mélange de 9 essences autochtones, préservation des haies et arbres isolés
- Préservation d'une mare
- Entreprise de travaux forestiers locale (< 30km)
- 100% d'essences autochtones